



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN - SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUILLET 2014 -

SOMMAIRE

N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 JUIN 2014.....	3
N° 2 - RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DU HAUT-RHIN.....	3
N° 3 - PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE REFECTION DU PONT DU RUNSCHE A KRUTH	3
N° 4 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET FORET 2014.....	4
N° 5 - MOTION DE SOUTIEN A LA BRIGAGE VERTE	4
N°6 – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT	5
N°7 - PARTICIPATION DE L'AAPPMA HAUTE THUR ET DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'ODEREN A L'ACQUISITION DE L'ETANG DES GENTIANES	6
N° 8 - TARIFS DES SAPINS DE NOEL 2014.....	6
N° 9 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	6
N° 10 – INDEMNITE DE CONSEIL A MME LE RECEVEUR MUNICIPAL.....	9
POINT SUR LES TRAVAUX.....	10
INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES	10

LISTE DE PRESENCE

M.	Francis	ALLONAS	Maire
Mme	Eliane	WYSS	1 ^{ère} Adjointe
M.	Noël	DELETTRE	2 ^{ème} Adjoint
M.	Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
M.	Richard	LOCATELLI	Conseiller Municipal
Mme	Martine	OULBANI	Conseillère Municipale
M.	Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
Mme	Séverine	BERNARDINO	Conseillère Municipale
Mme	Caroline	ZAGALA	Conseillère Municipale
M.	Joël	ARNOLD	Conseiller Municipal

Etaient absents : M. Jean-Denis HANS ; Mmes Nathalie MANTEZ et Séverine DREYER

Etaient absents avec pouvoirs de vote :

Mme Marie-Madeleine LAGROLA a donné procuration à M. Francis ALLONAS, Maire.
M. Lucien DIERSTEIN a donné procuration à Mme Eliane WYSS

Absents à l'ouverture de la séance :

M. Noël DELETTRE pour le vote du point n° 1
M. Richard LOCATELLI pour le vote des points 1 à 8

Assistait également à la séance :

Madame Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services.

L'an deux mil quatorze le vingt-quatre juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaient présents : cf. liste de présence.

Monsieur Francis ALLONAS, Maire salue les conseillers municipaux ainsi que les personnes présentes dans la salle.

M Joël ARNOLD a été désigné comme secrétaire de la présente séance.



Monsieur le Maire ouvre alors la séance avec les différents points à l'ordre du jour :

N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 JUIN 2014

Le compte rendu du 20 juin 2014 n'appelant aucune autre remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

(Arrivée de Monsieur Noël DELETTRE à 20 h 10).

N° 2 – RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DU HAUT-RHIN.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activité 2013 du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

Les points forts de l'année 2013 ont été notamment :

- ✓ Contrôle des concessions d'électricité et de gaz
- ✓ Reversement aux communes de la redevance R2
- ✓ Avenant n°3 du Contrat de concession « électricité » pour la période 2013-2017
- ✓ Travaux environnement 2013-2014 au titre de l'Article 8 financés par ERDF
- ✓ Participation du Syndicat à la modernisation des réseaux électriques basse et moyenne tensions de la Ville de Mulhouse
- ✓ Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TFCE) : vote du coefficient multiplicateur pour 2014
- ✓ Dissimulation des lignes électriques financée par le Syndicat sur ses fonds propres
- ✓ Enfouissement des lignes 20 000 volts financé par le Syndicat sur ses fonds propres
- ✓ Conventions spécifiques avec ERDF pour le cofinancement des travaux 20 000 volts à LAUW, MICHELBACH-LE-BAS, RIMBACH-ZELL, et RUMERSHEIM-LE-HAUT
- ✓ Délégations de Service Public gaz pour la desserte en gaz des communes de BALLERSDORF, NIEDERBRUCK, OSENBACH, et VOEGTLINSHOFFEN
- ✓ Participation aux projets d'Electriciens Sans Frontières

Le Conseil Municipal ;

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport annuel d'activité 2013 du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin ;

Sur le rapport de Monsieur le maire ;

après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'activité annuel 2013 du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

N° 3 – PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE REFECTION DU PONT DU RUNSCHE A KRUTH

Le pont du Runsché est un ouvrage situé sur le ban communal de Kruth, qui a la particularité de desservir les parcelles situées sur le ban communal d'Oderen. En 2012, il a été partiellement détruit lors de travaux de débardage. Un gué avait dû être aménagé provisoirement sur le ruisseau pour permettre l'accès des véhicules à cette zone.

La commune de Kruth a programmé les travaux de réhabilitation du pont pour 2014. Déduction faite de la prise en charge de l'assurance, le solde de la facture serait partagé entre les 2 communes, soit pour ODEREN, le montant de 1582 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de prendre en charge la moitié du solde de la facture restant à la charge des communes après déduction du remboursement de l'assurance,
- **PRECISE** que la dépense fera l'objet d'une décision modificative au budget forêt, pour un montant de 1582 € HT.

N° 4 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET FORET 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte la décision modificative suivante :

BUDGET PRIMITIF FORET - Dépenses d'investissement -

Compte 2041- subvention d'équipement :	+ 2 000 €
Compte 020 – Dépenses imprévues :	- 1 000 €
Compte 2151 – Réseaux de voirie :	- 1 000 €

N° 5 - MOTION DE SOUTIEN A LA BRIGADE VERTE

Monsieur Noël DELETTRE expose l'historique des Brigades Vertes, service de proximité créé à l'échelle départementale, dont l'efficacité n'est plus à démontrer après 25 ans d'existence. Il précise que les Brigades Vertes sont intervenues 138 fois en 2013 à ODEREN, et que leurs missions sont complémentaires à celles de la gendarmerie (troubles du voisinage, surveillance d'espaces publics, surveillance du site de cueillette de l'arnica,)
Ce service public de proximité se trouve aujourd'hui menacé par une proposition de loi visant à fusionner les polices municipales pour créer des polices territoriales.

Le Conseil Municipal, entendu, à l'unanimité,
ADOpte une motion de soutien pour le maintien du service de la Brigade Verte :

MOTION DE SOUTIEN A LA BRIGADE VERTE :

Nous, élus des communes membres du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du Maire et soucieux du devenir de la Brigade Verte mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK adoptée au Sénat en première lecture le 16 juin 2014,

Réaffirmons solennellement à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles :

- Notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes Haut-Rhinoises qu'elle sert.
- Notre volonté de pérenniser la BRIGADE VERTE afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

N° 6 - MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT :

Les collectivités locales, et en premier lieu, les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'Euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période de 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte la motion de soutien à l'action de l'AMF :

LA COMMUNE D'ODEREN rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

En outre, la commune d'ODEREN estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune d'ODEREN soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

N°7 - PARTICIPATION DE L'AAPPMA HAUTE THUR ET DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS A L'ACQUISITION DE L'ETANG DES GENTIANES

Dans le cadre de la délibération du 23 janvier 2014 portant décision d'acquisition par la commune, de l'Etang des Gentianes, et au vu de l'acte notarié établi le 30 juin 2014, le Conseil Municipal, entendu, à l'unanimité,

FIXE les participations financières de l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'ODEREN et de l'AAPPMA Haute Thur, comme suit :

- Amicale des Sapeurs Pompiers d'ODEREN :	20 000 €
- AAPPMA Haute-Thur :	5 000 €

N° 8 – TARIFS DES SAPINS DE NOEL 2014

Au vu des devis communiqués pour la fourniture de sapins de Noël, Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les prix de vente des sapins de Noël pour l'année 2014 comme suit :

➤ EPICEA	100/150	5 €
➤ EPICEA	150/200	9 €
➤ NORDMANN	100/125	12 €
➤ NORDMANN	150/175	23 €

L'encaissement de la recette de la vente de sapins de Noël sera inclus dans la régie de recettes photocopies.

(Arrivée de Monsieur Richard LOCATELLI, à 21 h 00 avant la discussion du point n°9)

N° 9 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

Madame Eliane WYSS, 1ère Adjointe au Maire, Déléguée à la communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, présente le rapport d'activité 2013 :

Créée le 1er janvier 2000, par transformation du District de la Vallée de Saint-Amarin, la Communauté de Communes est composée de quinze communes : Fellingring, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès et Wildenstein.

Le dernier recensement fait état de 13 350 habitants sur l'ensemble des quinze communes membres de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale qui a pour vocation de réaliser sur un espace de solidarité un projet commun de développement.

Cette forme intégrée d'intercommunalité se caractérise par le fait que la Communauté de Communes, perçoit des ressources indépendantes des contributions communales.

Depuis 2011, elle perçoit également la fiscalité professionnelle.

La Communauté de Communes est ainsi un établissement public administratif :

- Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- Elle est administrée par des autorités qui lui sont propres
- Elle recrute son personnel

- Elle assure la gestion de ses services et ses décisions sont des décisions administratives qui relèvent du contrôle de légalité et de la juridiction administrative.

Les principales compétences au 31.12.2013.

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Equipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire

Les événements marquants :

- L'achèvement des chantiers des gîtes d'étape du Gazon Vert, inauguré en juillet et du Belacker, inauguré en novembre
- L'anniversaire d'un an de fonctionnement de la médiathèque de Wesserling « l'Etoffe des Mots » qui a fêté en avril son 1 000 ème abonné
- L'inauguration de la piste cyclable entre Moosch et St-Amarin, réalisée par l'état et dont l'entretien a été confié à la COM COM
- La consultation des habitants de la vallée sur l'éventuelle création d'une déchetterie
- Le lancement de la marque et du site « Hautes Vosges d'Alsace » en coopération avec le Pays Thur Doller et les communautés de Communes de Thann-Cernay et Masevaux
- La poursuite de l'élaboration du PLUI, avec la présentation de différents documents
- Le début des travaux d'aménagement sur le site du parc de Wesserling du nouveau centre de première intervention (CPI) destiné aux sapeurs pompiers de Fellerling, Husseren-Wesserling, Mollau, Storckensohn et Urbès.

Par ailleurs, les élus et personnels de la COM COM ont poursuivi leur action pour assurer au jour le jour tous les services qui découlent des compétences qui lui ont été confiées.

Les moyens financiers

En 2013, la COM COM dispose d'un budget principal et de 12 budgets annexes.

La consolidation du budget principal avec les différents budgets met en exergue la totalité des dépenses et recettes de l'exercice 2013.

Dans leur ensemble, les finances communautaires ont été de plus de 34 millions d'euros, dépenses et recettes confondues.

Chiffres du compte administratif prévisionnel :

Dépenses de fonctionnement :	12 284 754 €
Recettes de fonctionnement :	12 795 652 €
Dépenses d'investissement :	4 646 735 €
Recettes d'investissement :	4 694 040 €

Pour régler les dépenses de la COM COM, 3627 mandats ont été émis, soit 3,8 % de plus qu'en 2012.

Les dotations de l'état :

- ✓ Dotation d'intercommunalité : 503 896 €
- ✓ Dotation de Compensation (ancienne allocation compensatrice de la réduction de la part salaires de la taxe professionnelle) : 835 001 €

Les moyens humains

En 2013, la COM COM a employé 172 personnes. Ce personnel est composé d'agents titulaires de la fonction publique territoriale, d'agents non titulaires et d'agents privé.

Actions et projets communautaires

1) les services à la population

- Action en faveur de l'enfance et de la jeunesse avec notamment le périscolaire, l'accueil de loisirs sans hébergement des mercredis récréatifs et des vacances scolaires
- Le multi accueil
- Le relais d'assistantes maternelles
- L'espace jeunes
- Les aides aux associations des 3 fonds communautaires : le fonds 1 pour le soutien aux initiatives locales, le fonds 2 pour la formation des bénévoles au sein des associations et le fonds 3 pour l'investissement ou l'équipement des associations, ainsi que les associations conventionnées
- Les aides en faveur de l'enseignement secondaire
- Actions en faveur de la culture
- Travaux de rénovation de l'aile sud du château de Wesserling
- Création d'un centre de première intervention intercommunal
- La médiathèque « l'Etoffe des mots »

Les paysages et l'aménagement du territoire

- Paysages, agriculture et patrimoine : Gerplan, actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage intercommunale et actions sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ou privée avec le soutien de la COM COM, animation de la politique en faveur du patrimoine bâti traditionnel, soutien à l'agriculture locale, système d'information géographique
- Aménagement du territoire : urbanisme, le plan local d'urbanisme, le programme local de l'habitat
- Déplacements : transports scolaires, tram-train, transports vers la piscine/salle de sport de Moosch

L'eau et l'assainissement

- L'eau potable
- Schéma directeur eau
- Tournée des réservoirs
- l'assainissement
- L'assainissement non collectif

Les équipements de sports et de loisirs

- Centre de loisirs de Wesserling proposant notamment des animations et promotions pour particuliers et associations
- Salles de sport, 1 à Moosch, 1 à Fellingring et le gymnase du collège
- Autres équipements

L'écocitoyenneté et la gestion des déchets

- Collecte des ordures ménagères résiduelles avec un ratio par habitant à 132 kg contre 229 kg fin 2008 avant la mise en place du système
- Collecte des ordures ménagères encombrants
- Plates-formes intercommunale de compostage des déchets verts
- Vente de composteurs
- Collecte des biodéchets en apport volontaire dans l'habitat collectif
- La collecte en apport volontaire des matières recyclables
- Actions de sensibilisation (gobelets aux associations)
- Dans nos écoles
- Consultation des habitants avec résultat de 64,87 % pour le maintien du dispositif actuel
- Visites sur le terrain

- Messages insérés avec la facture de redevance « ordures ménagères et gestion des déchets »
- Moyens de paiement

L'économie

- Les espaces d'entreprises du Parc de Wesserling
- L'hôtel d'entreprises « Hartmann » zone Kleinau à Malmspach
- Le site Fibertechs zone Kleinau à Malmspachle
- Le site SAIC à St-Amarin
- Soutien aux manifestations organisées aux espaces d'entreprises du Parc de Wesserling
- Opération collective de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services
- Réhabilitation et remise en service d'une ancienne microcentrale hydroélectrique, zone Kleinau à Malmspach

Le tourisme

- Développement des pôles touristiques structurants tels le lac de Kruth-Wildenstein, la station Markstein-Grand Ballon, navette des neiges
- Le Parc de Wesserling avec l'aménagement de la grande chaufferie
- Soutien aux sites secondaires et activités touristiques, telles le moulin de Storckensohn, le musée Serret, le Club vosgien
- Soutien aux autres sites et filières touristiques, tels l'hébergement touristique, formation des hébergeurs, chaîne des gîtes d'étapes, aide à la création ou au développement, taxe de séjour
- Stratégie et organisation touristique, sous l'égide de la commission tourisme, en collaboration avec l'office du tourisme et une optimisation des actions avec le Pays Thur Doller

Le Conseil Municipal, entendu, à l'unanimité,
APPROUVE le rapport d'activité de la Communauté de Communes

N° 10- INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal ;
Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 en date du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 en date du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

DECIDE :

- de solliciter le concours du Trésorier municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires au taux de 100 % au titre de l'année 2014 ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel susvisé et sera attribuée à Mme Pierrette BALDENWECK, Receveur municipal – dont Monsieur le Maire salue l'implication au plus près des finances de notre commune, ainsi que la qualité de son travail et de ses conseils – au titre de l'exercice 2014, pour un montant de 462.48 € nets (CSG, RDS et solidarité précomptés), soit 507.42 € bruts ;
- Cette attribution fera l'objet d'une décision annuelle.

POINT SUR LES TRAVAUX

- Monsieur Noël DELETTRE, Adjoint aux travaux, fait le point sur les réalisations en cours :
 - ✓ Les travaux de point à temps débuteront la semaine 31.
 - ✓ Les vacataires actuellement employés au service technique repeignent les bancs et poteaux d'incendie ;
 - ✓ Un agent est actuellement en arrêt de travail
 - ✓ Un travail d'intérêt général est actuellement en cours pour 140 heures
 - ✓ Les travaux d'accessibilité de voirie ont été confiés à l'entreprise ROYER et débuteront fin août-début septembre.

Informations diverses :

- Les associations Delta Revie et Restos du Cœur ont adressé leurs remerciements pour les subventions allouées
- Monsieur le Maire communique les remarques de M. Egler formulées par courrier, concernant la dernière édition du bulletin communal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers Municipaux :